

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 1: "La jeunesse: une poignée d'avenir que l'on a devant soi"

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On nous communique en dernière heure

Dans sa séance du 8 janvier 1979, la commission ferroviaire de l'ADIJ a examiné le projet d'horaire mis à l'enquête pour les années 1979/1980 et prie l'Office des transports du canton de Berne de tenir compte des remarques et demandes qui concernent spécialement le Jura bernois, respectivement Laufon. A savoir :

Cadre 35

On demande à Laufon

- a) l'arrêt quotidien du 319 à Laufon ;
- b) le retardement du 3350 d'environ 10 minutes au départ de Laufon pour permettre aux écoliers de l'utiliser du lundi au vendredi ;
- c) d'examiner la possibilité d'améliorer les liaisons de Laufon et des régions soleuroises limitrophes avec la ville de Soleure ;
entre le 304 et le 318 il n'existe

actuellement aucune correspondance valable à Moutier et, pour ceux-ci même, seulement les jours ouvrables ;
d) l'ADIJ se fait l'écho de nombreux regrets (et les partage) relatifs à la transformation en « Genfersee » de l'ancien « Hispania ». N'est-il pas possible, dans l'horaire suisse, de lier les deux noms : « Genfersee-Hispania » ?

Cadre 38

La requête, déjà formulée antérieurement, concernant la marche du 3065 également le samedi, revient avec insistance.

L'ADIJ ne peut que l'appuyer.

Commission ferroviaire

Le président : A. Denis

Le secrétaire : G. Keller

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ 039 41 31 08

Secrétaire : Michel Friche, 2800 Delémont, ☎ 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
☎ 038 51 31 21
François Lachat, 2900 Porrentruy
☎ 066 22 67 57

Administration de l'ADIJ et rédaction des « intérêts de nos régions »

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteurs responsables :

Frédéric Savoye, Saint-Imier
Michel Friche, Delémont

Abonnement annuel : Fr. 25.—

Prix du numéro : Fr. 2.50

Caisse : CCP 25 - 2086